Cfdt:

DÉFENSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

OUVRIERS DE L'ETAT ET TSO
du 15 mai 2018

INFO FLASH

Le 15 mai 2018, les fédérations syndicales du MINArm étaient conviées par la DRH-MD pour la réunion du groupe de travail (GT) relatif aux commissions d'avancement des ouvriers.

CLAP DE FIN POUR LES CA DE TSO, REGROUPEMENT DES CAO, BONJOUR LES CAPSO !

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) extraordinaire du 20 avril 2018, la majorité des organisations syndicales a voté contre le projet de réforme des Commissions d'Avancement des Ouvriers (CAO) qui comprend, entre autres « détails », la disparition des Commissions d'Avancement (CA) des Techniciens à Statut Ouvrier (TSO).

L'administration a donc avancé ses pions et le « projet » de réforme des CAO arrive avec cette nouvelle cartographie :

CMG	CAP SO	Total			TOTAL EFFECTIF 6 décembre 2018	Nombre de sites ou d'établissements regroupés	estimation du nbre sièges d'élus			
		CED	OE	TSO			SIEGES CED	SIEGES OE	SIEGES TSO	NOMBRE TOTAL DE SIEGES
RENNES	CAPSO TERRE	139	760	6	905	30	2	9	0	11
	CAPSO DGA	33	244	133	410	4	2	5	2	9
	CAPSO SCA	125	542	6	673	43	2	6	0	8
	CAPSO SGA	58	309	50	417	32	2	5	2	9
	CAPSO AIR - SSA - EMA	88	307	15	410	21	2	5	2	9
	CAPSO MARINE - SIMU - DIRISI	81	405	131	617	24	2	6	2	10
SAINT GERMAIN EN LAYE	CAPSO EMA	137	448	31	616	75	2	6	2	10
	CAPSO SSA	55	360	1	416	23	2	6	0	8
	CAPSO DGA - SGA	43	301	17	361	37	2	5	2	9
METZ	CAPSO TERRE	114	661	0	775	48	2	8	0	10
	CAPSO SCA	100	360	0	460	43	2	6	0	8
	CAPSO SEA - SIMU	83	301	0	384	9	2	5	0	7
	CAPSO SGA - EMA	80	328	0	408	39	2	5	0	7
BORDEAUX	CAPSO TERRE	82	497	12	591	29	2	6	2	10
	CAPSO DGA	53	352	141	546	6	2	6	2	10
	CAPSO SGA - AIR	98	361	14	473	53	2	6	2	10
	CAPSO SCA - SSA - DIRISI - EMA	96	310	10	416	59	2	5	2	9
TOULON	CAPSO TERRE	85	330	5	420	21	2	5	0	7
	CAPSO SCA	97	343	4	444	12	2	5	0	7
	CAPSO DGA	61	362	157	580	7	2	6	2	10
	CAPSO SGA - SIMU - DIRISI - EMA	67	357	99	523	9	2	6	2	10
	CAPSO MARINE - AIR - SSA	89	339	49	477	14	2	5	2	9
LYON	CAPSO TERRE	70	366	19	455	20	2	6	2	10
	CAPSO SCA	75	284	13	372	10	2	5	2	9
	CAPSO SGA - EMA	50	269	3	322	37	2	5	0	7
SPAC	CAPSO SPAC	120	410	86	616	49	2	6	2	10
ETABLISSEMENTS	CAPSO AIA CLERMONT-FERRAND	70	809	41	920	3	2	9	2	13
	CAPSO AIA BORDEAUX	50	566	51	667	4	2	7	2	11
	CAPSO AIA CUERS PIERREFEU	56	437	141	634	2	2	6	2	10
COMSUP	CAPSO COMSUP GUYANE	15	32	0	47	7	2	2	0	4
	CAPSO COMSUP ANTILLES	38	94	3	135	17	2	2	0	4
	CAPSO COMSUP FAZSOI	25	42	4	71	12	2	2	0	4
	SIEGES						64	177	38	279

Lors de la présentation du « projet » de cette nouvelle cartographie des Commissions d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier (CAPSO), la ***CFDT*** est intervenue pour signaler que la réforme qui nous

Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO FLASH

sera imposée doit prendre en compte les 32 TSO qui seront couverts par des CAPSO, sans élu TSO. En effet, à titre d'exemple, un des 3 TSO des Ecoles Militaires de Bourges ne peut se présenter dans son collège de CAPSO car il n'y aura pas d'élus TSO à la CAPSO Terre du CMG de Rennes.
Comment est-il possible de ne pas avoir de candidat éligible dans son collège ?

Pour « assoir » cette réforme des CAPSO un arrêté du 25/04/2018 nous a également été remis en précisant qu'il est en cours de publication, ce qui explique que son numéro n'est pas encore donné. La ***CFDT*** a fait part de son regret, vis-à-vis du manque de REX des CA de TSO, notamment pour la désignation des représentants des personnels. En effet le document en cours de publication permet aux directeurs d'établissements de dialoguer avec n'importe quel représentant lors des pré-réunions…

De plus, un autre arrêté est en cours de rédaction pour formaliser la cartographie des nouvelles commissions d'avancement qui seront toutes sous la présidence des CMG. Ce document couvre également la situation des EPA.
Enfin, la ***CFDT*** constate que les employeurs n'ont pas été associés à ce « projet » de cartographie. Le pilotage s'est fait selon la logique de gestion des RH du MINARM.

La CFDT n'était pas demandeuse de cette réforme et regrette que le retour d'expérience des commissions locales d'avancement n'ai pas été étudié. Le système actuel ayant montré ses limites avec un dialogue social trop souvent bafoué par les employeurs locaux, un changement s'imposait. Toutefois les groupes de travail et le Comité Technique Ministériel n'ont pas, pour la ***CFDT***, permis d'échanger de façon constructive sur le sujet.

Les propositions de la ***CFDT*** n'ont pas été entendues et la réforme des commissions d'avancement ouvrière est donc engagée. Plus de Commission d'Avancement de TSO, la mise en place de 32 « CAPSO » de regroupement (auparavant 77 commissions d'avancement) qui couvrent en moyenne 25 établissements ou sites…

La ***CFDT*** va poursuivre son action dans les futurs CAPSO afin que ses élus soient en mesure de défendre les ouvriers, chefs d'équipes et TSO qui verront leurs avancements se décider dans des instances qui ne seront plus proches d'eux.

Laurent Berger, secrétaire général de la ***CFDT***, déplore « qu'avec Emmanuel Macron, soit on est d'accord sur tout, soit on n'a pas voix au chapitre ». Cette expression trouve également son sens au Ministère des Armées qui s'inscrit complément dans ce mode de gouvernance.

Représentant *CFDT* : Patrick SASSELINA (DGA/SMQ/SQ de Saint Médard en Jalles)

Cfdt: VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT